

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-sept décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Estelle DELMOND), Jean-Claude DECOUT, Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Xavier NOUHAUD, Marie-France REIX (a donné procuration à Jean-Louis BREGAINT), Josiane ROUCHUT (a donné procuration à Alain GONZALES).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2014-156 : ESPACE AQUATIQUE DE NOBLAT – BASSIN EXTERIEUR – **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose qu'à ce jour, le Conseil Général de la Haute-Vienne et le Conseil Régional du Limousin ont accordé, pour la construction du bassin extérieur à l'Espace Aqua'Noblat, une aide totale de 381 600 € (190 800 € chacun).

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	1 095 000,00	Etat DETR	242 400
Honoraires	145 750,00	Conseil Général CDDI	190 800
Frais annexes	31 250,00	Conseil Régional	190 800
		Autofinancement (emprunt)	636 000
TOTAL € HT	1 272 000	TOTAL € HT	1 272 000

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire avait sollicité, lors du conseil du 18 décembre 2013, une subvention au titre du CNDS qui n'a pas été accordée.

Monsieur le Président propose de solliciter à nouveau l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour une aide financière de 242 400 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par **31 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Sollicite l'Etat au titre de la DETR, une aide financière de 242 400 €.

Charge Monsieur le Président de réaliser les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions,

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le : 13.12.2014
Publié ou notifié
Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ESPACE AQUATIQUE DE NOBLAT - BASSIN EXTERIEUR - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Date de transmission de l'acte : 19/12/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2014

Numéro de l'acte : 2014-156 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20141217-2014-156-DE

Date de décision : 17/12/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires